

NOUVELLES MESURES

La période d'« hibernation économique » qui a limité l'activité économique espagnole à celle des secteurs considérés comme « essentiels » du 30/03 au 09/04 inclus a pris fin. Désormais, l'Espagne revient aux conditions du confinement établi entre le 14 et le 30 mars –et ce jusqu'au 26 avril au moins.

A l'occasion de la reprise des activités non essentielles (hors télétravail), **le gouvernement espagnol a publié un guide de bonnes pratiques dans les lieux de travail pour prévenir les risques de contagion par le Covid19.** Ce guide réunit un ensemble de recommandations à appliquer avant, pendant et après la présence des travailleurs sur leur lieu de travail. Il s'agit principalement de mesures d'hygiène et de distanciation sociale. De plus, **les autorités ont commencé à distribuer près de 10 millions de masques** dans les transports publics dans le cadre des mesures adoptées pour accompagner le retour au travail.

Le gouvernement espagnol a reporté le délai de dépôt des déclarations de plusieurs impôts, pour les PME et travailleurs indépendants avec un chiffre d'affaires inférieur à 600 000 €. Ce report concerne la déclaration trimestrielle de la TVA et le versement des paiements échelonnés correspondants à l'impôt sur le revenu et à l'impôt sur les sociétés (fin du délai prévu normalement le 20 avril, décalé au 20 mai). De même, le délai pour faire la demande de paiement de ces impôts par prélèvement automatique est reporté du 15 avril au 15 mai. Pour toutes les déclarations déjà présentées, l'*Agencia Tributaria* (équivalent espagnol du Trésor Public) va reporter automatiquement les versements au 20 mai. Selon les estimations du Ministère des Finances, cette mesure sera applicable à 3,4 millions de contribuables, soit 95% des PME et des travailleurs indépendants, et permettra de libérer des liquidités à hauteur de 3,6 Md €.

Par ailleurs, la Ministre des Finances et porte-parole du gouvernement, Maria Jesus Montero, a précisé **l'impact de plusieurs dispositifs mis en place par l'exécutif ces dernières semaines :**

- **Prêts garantis par l'Etat via l'ICO (*Instituto de crédito oficial*, banque publique) :** 48 542 opérations ont été approuvées pour un montant total équivalent à 6,129 Md€, dont 4,739 Md€ garantis par l'État.
- **Nouvelle prestation pour les travailleurs indépendants ayant cessé leur activité ou avec une chute de plus de 75% du chiffre d'affaires :** 941 182 demandes, dont 780 000 déjà approuvées, les prestations seront versées vendredi 17 avril.
- **Report des cotisations à la Sécurité Sociale :** 63 676 entreprises employant plus de 800 000 travailleurs auront accès à ce report. De plus, près de 400 000 PME et travailleurs indépendants ont été exonérés du paiement des cotisations sociales grâce au chômage partiel (l'État assume à 100% ces cotisations, sauf pour les grandes entreprises où il assume 75%).
- **Arrêt maladie assimilé à un accident du travail :** 368 048 travailleurs ayant été contaminés par le Covid-19 ou ayant été en « quatorzaine » pour ce motif ont bénéficié de ce régime pour la période d'arrêt de travail, plus favorable que l'arrêt maladie ordinaire (la prestation est perçue dès le 1^{er} jour à hauteur de 75% de la base régulatrice de la Sécurité Sociale).

Le Ministère de l'Éducation et les communautés autonomes s'accordent sur la fin de l'année scolaire. L'accord prévoit que le cursus 2019/2020 se terminera comme prévu en juin, tout en permettant, le cas échéant, l'ouverture des centres éducatifs en juillet pour des cours de rattrapage. De manière générale, les élèves de l'ensemble du système éducatif non universitaire pourront passer au niveau suivant; les redoublements seront possibles mais devront être justifiés auprès de l'administration régionale, compétente en matière éducative. L'évaluation de chaque étudiant sera réalisée uniquement sur la base des deux premiers trimestres et les évaluations du 3^{ème} trimestre n'auront pas d'effets académiques. La « Selectividad », équivalent du Baccalauréat, aura lieu entre le 22 juin et le 10 juillet et ses modèles et contenus d'évaluation seront adaptés à la situation.

ANALYSES MACROECONOMIQUES

FMI

Le FMI prévoit pour l'Espagne une chute de 8% du PIB et un taux de chômage de 20,8% en 2020. Dans son rapport sur les perspectives économiques globales, le FMI prévoit un recul historique du PIB espagnol, qui dépasserait largement la chute de 3,7% de 2009 – baisse la plus importante enregistrée par l'Institut National des Statistiques depuis 1970. Dans le contexte européen, l'Espagne serait la 3ème économie la plus touchée après la Grèce (-10%) et l'Italie (-9,1%). Pour 2021, le FMI prévoit une reprise de 4,3%. Ce recul historique aurait un impact important sur l'emploi avec une augmentation du taux de chômage à 20,8% puis une réduction à 17,5% en 2021, largement au-dessus de la France (10,4%), l'Italie (10,5%) ou l'Allemagne (3,5%). Au niveau des finances publiques, le FMI prévoit une augmentation de 6,7 points du déficit public qui attendrait -9,5% du PIB en 2020, pour revenir à -6,7% en 2021. Quant à la dette publique, celle-ci s'élèverait à 113,4% en 2020 et à 114,6% en 2021, atteignant des niveaux inédits depuis 1902.

BBVA

BBVA prévoit une chute trimestrielle de 12-13% du PIB espagnol au T2 2020. Le président de la 2ème banque espagnole, Carlos Torres, prévoit à ce jour un scénario en « V » avec un recul très fort de l'économie espagnole au T2 et au T3 2020 avant une amélioration progressive à partir du T4 2020. Selon Carlos Torres, la pandémie sera de courte durée mais le fonctionnement actuel de l'économie à 60% supposerait déjà à ce jour un recul de 0,8 point de croissance. Le Président de BBVA estime que la clé pour la sortie de crise consiste à garantir la survie des entreprises pour éviter une destruction massive et irrécupérable de l'emploi.

Responsable de la publication : Shanti Bobin

Ambassade de France en Espagne
Service Économique Régional
C/ Marqués de la Ensenada, 10
28004 Madrid

Rédigé par : Anna Bejaoui, Alvaro Carranza, Alex Marañón,
Aïnhua San Martín, Axel Demenet

Abonnement/désabonnement : espagne@dgtresor.gouv.fr

Internet : www.tresor.economie.gouv.fr/

Suivez-nous sur Twitter : @FR_Eco_Iberica 



Copyright : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique Régional de Madrid

Clause de non-responsabilité :

Le Service Économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées.

Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.